

ASSEMBLEE NATIONALE

18 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 112

présenté par
M. POIGNANT, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
et M. GONNOT

ARTICLE 9

Supprimer le deuxième alinéa cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer un alinéa ajouté par le Sénat et aux termes duquel la délivrance des garanties d'origine est facturée aux demandeurs.